



www.buckland.qc.ca
info@buckland.qc.ca
Tél.: 418 789-3119

Le vent du sud


Mai 2026

La date de tombée pour remise
des articles : 17 mai 2026



À ne pas manquer


MAI



Troisième versement du
compte de taxes municipales :
27 mai 2026

FADOQ: Dîner dansant le samedi 16 mai 2026
Inscription obligatoire auprès de Danielle 581-909-2241
ou Lucille 418-789-3016

Séance du conseil
municipal lundi 4 mai
Centre Simone-Laflamme
20h




RÉUNION
Régie Incendie
Bellechasse-Sud (RIBS)
mercredi 13 mai 19h30
à la salle du conseil

DIMANCHE 10 MAI :

Une merveilleuse fête des Mères à toutes
celles qui contribuent à faire grandir notre
communauté par leur bienveillance,
leur engagement et leur amour.

Merci pour tout ce que vous faites, aujourd'hui
et chaque jour. Merci pour votre force tranquille
et votre cœur immense.

*Aujourd'hui,
on vous célèbre.*



Biblio-Buck

tous les mardis 18h à 19h30

Mot du conseil et du maire

Depuis novembre 2025, j'ai la chance de faire partie du conseil municipal de notre village, et je peux dire que ces premiers mois ont été aussi stimulants qu'enrichissants !

Découvrir la vie municipale m'a permis de mieux comprendre tout le travail qui se fait pour faire avancer notre beau village. Derrière chaque décision, il y a des échanges, des réflexions et surtout une réelle volonté d'améliorer notre milieu de vie et de faire de Buckland un village où il fait bon vivre.

Ce qui me marque le plus jusqu'à maintenant, c'est l'esprit de collaboration et l'attachement profond que nous partageons tous pour notre municipalité. Que ce soit pour les projets en cours ou les idées à venir, il y a une belle énergie et beaucoup d'enthousiasme autour de la table. Nous avons un réel plaisir à travailler tous ensemble.

Je m'implique entre autres dans la Régie incendie Bellechasse-Sud (RIBS) pour 3 municipalités (Buckland, St-Damien et Saint-Philémon). Mes principales tâches dans ce comité sont de veiller au budget, à la formation des pompiers et au renouvellement d'équipement de travail.

Je participe aussi au comité des ressources humaines, avec l'aide du directeur général, afin de voir aux embauches. Bref, des mandats qui me tiennent à cœur et pour lesquels j'ai envie de faire une différence concrète.

Je crois sincèrement que la force de notre village repose sur ses citoyens. Vos idées, vos commentaires et votre participation font toute la différence, alors n'hésitez jamais à venir nous parler !

C'est avec beaucoup de plaisir que je poursuis ce mandat, et je suis très reconnaissant de pouvoir contribuer, à ma façon, à l'avenir de Buckland.

Au plaisir de vous croiser et d'échanger avec vous,

Jean Audet, Conseiller municipal # 4

Info-citoyens

PARC MUNICIPAL

La Municipalité est heureuse d'annoncer l'installation d'un tout nouveau module de jeu au parc municipal. Cet ajout vient bonifier nos espaces extérieurs et offrir aux enfants un lieu encore plus stimulant, sécuritaire et amusant pour se dépenser et explorer. Ce nouvel équipement s'inscrit dans notre volonté d'améliorer continuellement la qualité de vie de nos familles. Les filets qui montraient des signes d'effritement ont été réparés afin de garantir la sécurité et la durabilité de notre module de jeux.

Avec le retour des belles journées, nous invitons l'ensemble de la population à venir profiter du parc, à redécouvrir nos installations et à prendre un moment pour s'aérer l'esprit. Que ce soit pour laisser les enfants s'amuser, pour marcher, pour relaxer ou simplement pour apprécier le beau temps, le parc demeure un lieu privilégié pour se rassembler et profiter de notre milieu de vie.

Nous vous souhaitons de belles visites au parc et de nombreux moments de plaisir en plein air.



TAXES MUNICIPALES

Le troisième versement du compte de taxes municipales 2026 doit être acquitté au plus tard le 27 mai 2026. Les contribuables sont invités à effectuer leur paiement dans les délais afin d'éviter toute pénalité ou intérêt.

Pour l'adhésion au retrait direct, remplissez le formulaire disponible en ligne : <https://www.buckland.qc.ca/.../paiement-des-taxes>

Nous retourner le formulaire ainsi qu'un spécimen de chèque au bureau municipal en personne ou par courriel au info@buckland.qc.ca

Merci de votre collaboration !

ÉTAT DES ROUTES

La Municipalité informe les citoyens que l'état des routes est actuellement fragilisé par la période de dégel. Nous sommes conscients que les conditions routières sont éprouvantes en ce moment. Notre équipe effectue des inspections quotidiennes afin de suivre l'évolution de la situation.

Les travaux de réparation seront réalisés dès que les conditions permettront une intervention efficace, soit lorsque la chaussée sera suffisamment sèche.

Nous demandons aux usagers de la route de réduire leur vitesse et d'adapter leur conduite jusqu'à ce que les travaux puissent être effectués.

Merci de votre collaboration.

TONTE DE PELOUSE

L'été est à nos portes, les tondeuses se feront entendre bientôt. S.V.P. ne pas diriger votre tonte sur les trottoirs, rues ou routes. Gardons notre municipalité belle et propre!

Merci de votre collaboration habituelle.

NOUVEAUX TARIFS DE LOCATION DES SALLES

| SALLES | RÉSIDENTS | N-RÉSIDENTS | DÉPÔT |
|---------------------------|-----------|-------------|-------|
| Cen. S.-Laflamme – Haut | 200\$ | 250\$ | 50\$ |
| Cen. S.-Laflamme – S.-sol | 150\$ | 200\$ | 50\$ |
| Chalet des sports | 100\$ | 150\$ | 50\$ |
| Salle du conseil | 20\$ | 50\$ | 50\$ |

*Un dépôt de garantie est exigé afin de couvrir les dommages, le nettoyage supplémentaire ou le non-respect des conditions. Ce dépôt est remboursable après inspection des lieux, sous réserve des retenues applicables.

OUVERTURE DE L'ÉCOCENTRE

Chers citoyens, chères citoyennes,

L'écocentre est ouvert tous les mercredis et samedis entre 8h00 et midi.

Vous rénovez, vous vider votre garage ou vous débarrassez d'anciens appareils?

Saviez-vous que plusieurs objets ne vont ni dans la poubelle ni dans le bac à recyclage ?

Nous tenons à vous rappeler l'importance de bien disposer de vos rebuts, notamment ceux qui ne doivent pas être déposés dans les bacs de collecte régulière. Meubles, électroménagers, résidus de construction, produits dangereux, appareils électroniques...ces articles doivent être acheminés à l'écocentre.

En utilisant les services de l'écocentre, vous contribuez directement à :

- Réduire la pollution et protéger notre sol et nos cours d'eau
- Recycler efficacement les matériaux encore valorisables
- Améliorer la propreté de notre municipalité
- Poser un geste concret pour notre municipalité

C'est facile, gratuit et responsable !



LICENCES POUR CHIENS 2026

La tournée annuelle de porte à porte pour l'enregistrement des chiens a débuté sur le territoire. Cette opération est réalisée par l'équipe de Passeport Animal.

Nous invitons tous les propriétaires de chiens à procéder dès maintenant au renouvellement ou à l'acquisition de la licence de leur animal soit en se présentant au bureau municipal en personne ou encore en ligne, afin de faciliter le travail des contrôleurs et d'éviter toute démarche supplémentaire lors de leur passage.

Renouvellement en ligne : www.passeportanimal.com

Vous pouvez rejoindre Passeport Animal au : 418-774-4444

Par courriel : info@passeportanimal.com

Merci de votre collaboration !



CHIENS EN LAISSE OBLIGATOIRE

Pour la sécurité de tous, et conformément à la réglementation en vigueur, les chiens doivent impérativement être tenus en laisse dans tous les endroits publics de la municipalité. Tout chien non attaché peut être signalé aux autorités et entraîner une amende aux propriétaires. Merci de votre compréhension et de votre collaboration.

RAPPEL IMPORTANT : FEU À CIEL OUVERT

Petit rappel courtois visant à vous rappeler qu'il est obligatoire de demander un permis lorsque vous voulez faire un feu à ciel ouvert. Ce permis est gratuit et nécessite simplement un appel de votre part à la municipalité, il peut vous être délivré par courriel ou encore en main propre si vous préférez vous présenter sur les heures d'ouverture du bureau municipal.

Noter que dans le cas d'un feu de joie (foyer extérieur avec pare-étincelle), aucun permis n'est nécessaire. Soyez avisé que le service incendie peut passer à tout moment pour confirmer la validité du permis. En cas de non-respect d'une ou de plusieurs des conditions énumérées sur le permis, des frais de 300 \$ vous seront facturés. À ces frais, pourront s'ajouter ceux découlant de l'intervention du service incendie s'il y a lieu. Tout permis émis est annulé et aucun feu ne peut avoir lieu si la vitesse du vent ou l'indice d'inflammabilité est trop élevé, à vérifier avec la SOPFEU au : www.sopfeu.qc.ca

Pour toute question ou demande de permis de feu à ciel ouvert, nous vous invitons à contacter la municipalité au numéro suivant : 418-789-3119 poste 201.

Merci de votre habituelle collaboration!

SOUPER MÉCHOUI
18:00 **6 JUN 2026** 18:00
INCLUS SHOW D'HUMOUR

RÉSERVEZ VOS PLACES!
ACHETEZ VOS BILLETS EN LIGNE SUR NOTRE BILLETTERIE
WWW.LEPOINTDEVENTE.COM

LE WEEKEND DE L'ÉTÉ

5, 6, 7 JUN 2026

ROAD TRIP COUNTRY BAND - THE BOUNTY HUNTER NASHVILLE EXPERIENCE - CRAZY RIDE - LES POFFINS

TOURNOIS DE BALLE
8:00 **6 JUN 2026** 8:00

FESTIVAL DES MONTS 2.0

FAITES VOS ÉQUIPES

INSCRIPTION VIA NOTRE MESSENGER
ET/OU MATHIAS LEBLOND (581 849-7216)

E. TURGEON Sport

1827, St-Roch, Buckland (Québec) G0R1G0
Tél: 418-789-2094
e.turgeon_sport@telus.net

Vente et service - Dépositaire

SUZUKI STIHL  



FESTIVAL DES MONTS 2.0
N-D-AUXILIATRICE-DE-BUCKLAND

50\$
PASSE WEEKEND

VENDREDI

VENDREDI

VENDREDI

17H00 À 19H00 - 5 À 7, "BIÈRE EN SPÉCIAL"
17H30 - OLYMPIADES FESTIVES
19H30 - DANSE COUNTRY - WILD BOOTS COUNTRY DANCE
20H30 À 22H30 - ROAD TRIP COUNTRY BAND
22H30 À 1H00 - THE BOUNTY HUNTERS NASHVILLE EXPERIENCE
1H00 - DJ SAM BISS

SAMEDI

SAMEDI

SAMEDI

8H00 - TOURNOIS DE BALLE FAMILIAL
10H00 - JEUX GONFLABLES, MAQUILLAGES, MINI FERME
11H00 - MASCOTTE (VENEZ LA RENCONTRER)
13H00 - SPECTACLE DE MAGIE SOUS LA TENTE
17H30 - SOUPER MÉCHOUI (MAX. 225 PLACES)
18H30 - SPECTACLE DHUMOUR - JEFF OTIS
20H30 À 23H00 - LES POFFIN
23H00 À 1H00 - CRAZY RIDE
1H00 - DJ SAM BISS

DIMANCHE

DIMANCHE

DIMANCHE

10H00 - OUVERTURE DES JEUX GONFLABLES
11H00 - DÉBUT DES COURSE DE BOÎTES À SAVON
14H00 - CONCOURS FORESTIER

5, 6, 7 JUN 2026

Argent comptant uniquement

Aucun guichet sur place

Billets disponible à la porte

2000, FABRIQUE, BUCKLAND



**Sabrina Blouin-Baillargeon
et Nicholas Beaudoin**
Pharmaciens propriétaires

Affiliés à:



106, route Métivier
Saint-Damien-de-Buckland
Québec (Québec) G0R 2Y0
T: 418 789-2446
F: 418 789-2847
s7238proprio@familiprix.ca

Heures d'ouverture
Lundi au mercredi: 9h à 18h
Jeudi: 9h à 20h - Vendredi: 9h à 18h
Samedi: 9h à 15h

Suivez-nous sur:



Rassembleurs de nature



418 885-4421 ou sans frais 1877 885-4423



Caisse Desjardins de Bellechasse



desjardins.com/caisse-bellechasse



Desjardins
Caisse de Bellechasse

fadoq

Dîner dansant samedi 16 mai 2026.
Inscription obligatoire auprès de Danielle
581-909-2241 ou Lucille 418-789-3016.



BIBLIO-BUCK :

La bibliothèque municipale est un lieu vivant, accueillant et ouvert à tous. Que vous cherchiez un roman pour vous évader, un documentaire pour apprendre, un album pour les tout-petits ou simplement un moment de calme, vous y trouverez votre compte. Nos bénévoles sont toujours heureux de vous accueillir, de vous conseiller et de vous faire découvrir nos nouveautés. Passez nous voir le mardi entre 18h et 19h30... il y a toujours un livre, une idée ou une rencontre qui peut illuminer votre journée.

PAROISSE DE SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS-EN-BELLECHASSE COMMUNAUTÉ NOTRE-DAME-AUXILIATRICE-DE-BUCKLAND

Chers paroissiennes et paroissiens,

Horaire des messes les dimanches à 9 h 30
12 et 26 avril, 10 et 24 mai

Célébration de la Parole les dimanches à 9 h 30
5 et 19 avril, 3, 17 et 31 mai

Vous pouvez aussi vérifier avec le feuillet paroissial, qui est publié aux 2 semaines.

La messe du dimanche dès 10 h à Radio-Canada ou sur le site internet : m-b-e.org.

Si vous avez du temps à nous donner, vous voulez faire partie de notre équipe de bénévoles.

Laissez votre nom au 418-789-2002, nous avons toujours besoin d'une main. Merci !

Bureau ouvert les MARDIS de 10 h à 13 h 30. Pour prendre rendez-vous : 418-789-2002

Pour toute urgence cell : 581-909-2241

Les Jardins du Souvenir de Bellechasse (CIMETIÈRE)

Mme Ginette Bilodeau au : 418-642-2116.

Courriel : fabriquestmalachie@globetrotter.net



1203, rue Principale
St-Philémon

418 469-2233
yvongosselin@qcdumassif.com



Suivez nous sur Facebook et sur
www.quincailleriedumassif.com

Lundi au vendredi de 8h à 17h30
Samedi de 8h à 16h
Livraison disponible



LES MIRACLES EUCHARISTIQUES RÉPERTORIÉS PAR SAINT CARLO ACUTIS

Présentation par Mme Louise Normandeau

Une occasion unique à ne pas manquer!



Après-midi Carlo Acutis, à compter de 13 h 30, suivi d'une messe.

9 mai 2026
Église de Saint-Henri
(219, rue Commerciale)

10 mai 2026
Église de N.-D.-Aux.-de-Buckland
(4306, rue Principale)

Si vous avez besoin d'un transport, communiquez avec Mme Anne Leblond au 418 887-3942, poste 306.





Adoption de l'inventaire préliminaire des bâtiments à potentiel patrimonial

La MRC de Bellechasse a procédé à l'adoption de son inventaire préliminaire des bâtiments à potentiel patrimonial comprenant 5462 immeubles. Lors de la séance de mars, le conseil a adopté un inventaire préliminaire pour 17 municipalités du territoire



et un inventaire final pour trois municipalités : Beaumont, Saint-Michel-de-Bellechasse et Saint-Vallier. La MRC adoptera progressivement un inventaire final pour l'ensemble des municipalités de son territoire.

Le projet d'inventaire consiste à recenser tous les immeubles sur le territoire de la MRC qui ont été construits avant 1940 et qui pourraient présenter une valeur patrimoniale. L'inventaire peut contenir des immeubles résidentiels, agricoles, commerciaux et institutionnels. À noter que la MRC a décidé d'assujettir l'ensemble des croix de chemin de son territoire à son inventaire préliminaire.

Pourquoi la MRC de Bellechasse adopte-t-elle un inventaire préliminaire?

Le gouvernement provincial a mandaté toutes les MRC du Québec afin qu'elles procèdent à la réalisation d'un inventaire de leur patrimoine immobilier. Cette obligation est inscrite à l'article 120 de la Loi sur le patrimoine culturel. La MRC de Bellechasse est tenue, légalement, de réaliser ce projet. Également, soulignons que les municipalités étaient tenues d'adopter un règlement relatif à la démolition d'immeubles ainsi qu'un règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des immeubles.

Pour consulter la liste des immeubles à potentiel patrimonial : www.bellechasse.ca/carte-inventaire

ATTENTION!

La MRC de Bellechasse mettra en place un nouvel horaire de collecte des bacs roulants de déchets et de récupération pour le secteur résidentiel.

La semaine du 18 mai sera une semaine de **transition** en raison du jour férié de la Journée nationale des patriotes. Le calendrier **régulier** entrera en vigueur dès le 25 mai.

Un nouveau calendrier de collecte vous sera acheminé par la poste directement à votre résidence. **Veillez utiliser celui-ci plutôt que l'ancien transmis dans le calendrier annuel de la collection Bellechasse.**

bellechasse.ca/collecte

À partir de la semaine du 25 mai, à **Buckland**, la collecte régulière sera le **vendredi!**



MRC de
Bellechasse



Le comité santé et services sociaux de la MRC de Bellechasse
VOUS INFORME



Comprendre l'âgisme

Il est temps qu'on *Ré-Agisme* parce que l'humain est plus qu'une question d'âge pour Chaudière-Appalaches

L'âgisme, c'est traiter quelqu'un différemment en raison de son âge. Cela peut mener à de l'exclusion, des injustices et même à de la maltraitance. Il se manifeste par des préjugés, des stéréotypes ou des gestes infantilissants, parfois sous une fausse bonne intention.

À retenir :

- 1 personne sur 2 dans le monde adopte des attitudes âgistes.
- C'est le préjugé social le plus répandu.
- Au Canada, 66 % des aînés disent en avoir été victimes.

Pour savoir comment reconnaître et prévenir l'âgisme, visitez le site du CISSS de Chaudière-Appalaches.



VRAIE DE NATURE



APPEL D'URGENCE

COMPOSEZ LE
911

Témoign ou victime d'une **situation d'urgence** qui menace votre sécurité, celle des autres, vos biens ou l'environnement?

Composez le **911!**



Visionnez notre vidéo explicative



APPEL NON URGENT

TROUVEZ UN POSTE



Besoin de joindre la Sûreté du Québec pour une **situation non urgente**?

Communiquez avec votre POSTE!

Centre de services MRC Sainte-Marie

MRC de La Nouvelle-Beauce : 418 387-4438
MRC de Bellechasse : 418 887-4058
MRC de Montmagny : 418 248-3705
MRC de l'Islet : 418 598-3343

À compter du 1^{er} juin 2026, les lignes 310-4141 et *4141 seront graduellement désactivées.

Nouveau! Calendrier 2026 DES COLLECTES

POUR LA
MUNICIPALITÉ DE
NOTRE-DAME-
AUXILIATRICE-DE-BUCKLAND

MAI 2026

| D | L | M | M | J | V | S |
|----|----|----|----|----|----|----|
| | | | | | 1 | 2 |
| 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 |
| 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 |
| 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 |
| 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 |
| 31 | | | | | | |

JUIN 2026

| D | L | M | M | J | V | S |
|----|----|----|----|----|----|----|
| | | | | | 5 | 6 |
| 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 |
| 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 |
| 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 |
| 28 | 29 | 30 | | | | |

JUILLET 2026

| D | L | M | M | J | V | S |
|----|----|----|----|----|----|----|
| | | | | 1 | 2 | 3 |
| 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 |
| 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 |
| 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |

AOÛT 2026

| D | L | M | M | J | V | S |
|----|----|----|----|----|----|----|
| | | | | | | 1 |
| 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 |
| 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 |
| 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 |
| 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 |
| 30 | 31 | | | | | |

SEPTEMBRE 2026

| D | L | M | M | J | V | S |
|----|----|----|----|----|----|----|
| | | | | | 4 | 5 |
| 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
| 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 |
| 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 |
| 27 | 28 | 29 | 30 | | | |

OCTOBRE 2026

| D | L | M | M | J | V | S |
|----|----|----|----|----|----|----|
| | | | | | 2 | 3 |
| 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 |
| 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 |
| 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |

NOVEMBRE 2026

| D | L | M | M | J | V | S |
|----|----|----|----|----|----|----|
| | | | | | 6 | 7 |
| 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 |
| 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 |
| 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 |
| 29 | 30 | | | | | |

DÉCEMBRE 2026

| D | L | M | M | J | V | S |
|----|----|----|----|----|----|----|
| | | | | | 4 | 5 |
| 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
| 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 |
| 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 |
| 27 | 28 | 29 | 30 | 31 | | |

 COLLECTE DES DÉCHETS
Bac vert

 COLLECTE DE LA RÉCUPÉRATION
Bac bleu

Semaine de collecte spéciale

Semaine de transition

Des questions sur les collectes?

Communiquez avec le Service de gestion des matières résiduelles de la MRC de Bellechasse

☎ 418-883-3347

🌐 www.bellechasse.ca/gmr



**PROVINCE DE QUÉBEC.
MRC DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE
NOTRE-DAME-AUXILIATRICE-DE-BUCKLAND**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la paroisse de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland, tenue le 2 mars 2026, 20 h 00, au Centre Simone-Laflamme, sis au 4344, rue Principale, Buckland;

Sont présents, les conseillers :

Siège #1 — Jean-Marc Carrier Siège #2 — René Cossette
Siège #3 — André Morissette Siège #4 — Jean Audet

Sont absents :

Formant quorum sous la présidence du maire Francis Labrecque.

La personne qui préside la séance, soit Francis Labrecque, informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

Maxime Lacroix, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare ouverte la séance ordinaire et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

EN CONSÉQUENCE,

SUR UNE PROPOSITION DE Jean Audet

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE cette séance ouvre à 20 h 02.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2026

4 ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

4.1 Approbation des comptes à payer

4.2 Partage des ressources humaines — Fin du partage complet des ressources aux travaux publics avec Saint-Philémon

4.3 Entente pour le déneigement et l'entretien du stationnement de l'église

4.4 Mandat d'accompagnement pour la révision de l'entente intermunicipale relative au Massif-du-Sud

4.5 Embauche d'un préposé à l'entretien ménager

5. LÉGISLATION

5.1 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement no 02-2026 concernant la création d'un fonds de roulement

5.2 Avis de motion du projet de Règlement no 03-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments

5.3 Adoption du projet de Règlement no 03-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments

6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Soumission pour les manteaux d'hiver de l'équipe des Premiers Répondants

6.2 Contrat de service 9-1-1 avec CAUCA

7 TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

7.1 Vente d'équipements municipaux — Choix des acheteurs

7.2 Demandes au Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec

7.3 Soumission pour la réparation du tracteur Massey-Ferguson

7.4 Projet 010-ING-2001 rang Ville-Marie — Avenant no 1 pour l'étude géotechnique et caractérisation environnementale

8. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

8.1 Dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour l'année 2025

8.2 Soumission pour le traitement de la végétation des étangs aérés

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

9.1 Demande de dérogation mineure — 4584 route Principale

9.2 Nomination des membres du comité de démolition

9.3 Demande d'enfouissement de l'axe Appalaches — Bas-Saint-Laurent

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 Radio Bellechasse-Etchemins — Renouvellement

10.2 Entente avec le club FADOQ Buckland

11. COMMUNICATIONS DIVERSES

11.1 Rapport des employés

11.2 Croix Rouge Canadienne

11.3 Dépôt des plaintes des citoyens

11.4 Demande de la Fondation des Sourds

11.5 Souper-bénéfice des loisirs de St-Lazare-de-Bellechasse

11.6 Mouvement Santé mentale Québec

11.7 Demande de commandite pour les finissants du CFER de Bellechasse

11.8 Demande de renouvellement à l'AsSortie Bellechasse

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE,

SUR UNE PROPOSITION DE Jean Audet

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Séance ordinaire du 2 février 2026

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 février 2026 a été lu et révisé par tous les membres du conseil avant la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil se sont estimés satisfaits dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

SUR UNE PROPOSITION DE Jean-Marc Carrier

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 février 2026 tel que présenté. **Adoptée.**

4. ADMINISTRATION

4.1 Approbation des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées durant le mois dernier;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses sont autorisées en vertu du règlement numéro 04-2024, comprenant les dépenses faites par délégation par les employés municipaux, conformément à 961,1 du Code municipal.

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE René Cossette

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil approuve le rapport des dépenses au 26 février 2026, totalisant 206 053,92 \$;

QUE ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès-verbal. **Adoptée.**

4.2 Partage des ressources humaines — Fin du partage complet des ressources aux travaux publics avec Saint-Philémon

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland et Saint-Philémon ont entamé des procédures de partage des ressources humaines au printemps 2023;

CONSIDÉRANT QUE le partage des ressources humaines complet des deux municipalités s'est fait à partir d'août 2023;

CONSIDÉRANT la démission de la directrice générale de la municipalité de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland seulement en mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE le partage des employées en traitement des eaux et à l'administration fonctionne bien et que la Municipalité désire poursuivre l'entente pour ces postes;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens exercent des pressions sur le Conseil pour ouvrir des postes en travaux publics à la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE,

SUR UNE PROPOSITION DE André Morissette

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland demande de se retirer du partage complet des ressources humaines aux travaux publics pour embaucher son propre personnel;

QUE la Municipalité est ouverte à des collaborations épisodiques en ressources humaines et matérielles relatives aux travaux publics;

QUE la Municipalité demande une transition et un partage d'informations entre le personnel partagé et celui qui sera embauché. Cette transition est souhaitée sur une période de 6 mois pour atténuer les impacts du changement de personnel;

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à la municipalité de Saint-Philémon. **Adoptée.**

4.3 Entente pour le déneigement et l'entretien du stationnement de l'église

CONSIDÉRANT QUE des démarches afin de conclure une entente pour la répartition des frais de déneigement et d'entretien du stationnement de l'église de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland entre la Fabrique de la paroisse de Sacré-Cœur-de-Jésus-en-Bellechasse et la Municipalité de la paroisse de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland ont débuté en 2023;

CONSIDÉRANT QUE la version présentée en 2025 à la Municipalité comportait des points à travailler afin de convenir à l'ensemble des utilisateurs du stationnement visé;

CONSIDÉRANT QUE l'entente datée du 16 février 2026 a été présentée aux élus, qu'ils en ont pris connaissance et qu'ils jugent cette entente acceptable pour la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE,

SUR UNE PROPOSITION DE René Cossette

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'entente pour le déneigement et l'entretien du stationnement de l'église de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland est acceptée par la Municipalité de la paroisse de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland selon les termes présentés;

QUE le maire soit autorisé à signer cette entente pour et au nom de la Municipalité. **Adoptée.**

4.4 Mandat d'accompagnement pour la révision de l'entente intermunicipale relative au Massif-du-Sud

CONSIDÉRANT QUE des projets de développement et de prolongement des infrastructures de voirie, d'aqueduc et d'égout sont en phase de planification dans le secteur du Massif-du-Sud;

CONSIDÉRANT QU'une entente intermunicipale en fourniture d'eau potable et en traitement des eaux usées est en vigueur dans ce secteur entre les municipalités de Saint-Philémon et de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland et que celle-ci doit être modifiée afin de répondre aux besoins des dix prochaines années;

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE Jean-Marc Carrier

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate Morency, Société d'avocats afin de représenter la Municipalité de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland dans la révision de l'entente intermunicipale en aqueduc et égout avec la municipalité de Saint-Philémon. **Adoptée.**

4.5 Embauche d'un préposé à l'entretien ménager

CONSIDÉRANT QUE les démarches pour trouver du personnel d'entretien ménager pour les bâtiments de la Municipalité ont débuté à la séance ordinaire du 2 février 2026;

CONSIDÉRANT les candidatures déposées, les soumissions demandées et l'intérêt manifesté pour le contrat ou le poste offert;

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE Jean Audet
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal embauche Claude Lacerte au poste de préposé à l'entretien ménager ;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer le contrat de travail pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée.

5. LÉGISLATION

5.1 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement no 02-2026 concernant la création d'un fonds de roulement

AVIS DE MOTION est donné par Jean Audet, conseiller, qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente, le règlement no. 02-2026 concernant la création d'un fonds de roulement.

DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT NO. 02-2026

Jean Audet, conseiller, dépose un projet de règlement no. 02-2026 concernant la création d'un fonds de roulement :

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 1094 du Code municipal, toute municipalité peut, dans le but de mettre à sa disposition les deniers dont elle a besoin pour toutes les fins de sa compétence, constituer un fonds de roulement connu sous le nom de — fonds de roulement — ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge à propos d'utiliser les surplus libres de la Municipalité afin de se doter de cet outil afin de réduire les besoins futurs en financement externe ;

CONSIDÉRANT QUE le surplus non affecté au rapport financier audité de 2024 s'élevait à 459 533 \$ et que le conseil a affecté 148 500 \$ de ces argents au budget 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le montant maximal du fonds de roulement est de 20 % du budget de fonctionnement courant de la municipalité. Dans le cas de la Municipalité, ce montant se situe à 467 000 \$ pour 2026 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 2 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement a été présenté et adopté lors de la ;

IL EST PROPOSÉ PAR

ET RÉSOLU

Que le Projet de Règlement no. 02-2026 ayant pour titre « Règlement concernant la création d'un fonds de roulement » abroge et remplace tout règlement ayant le même objet.

Que soit et est adopté par le Conseil et que soit statué par le présent règlement 02-2026 les articles suivants :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 2 OBJECTIF

Le présent règlement a pour but de créer un fonds de roulement municipal et de permettre au conseil d'administrer de façon plus efficace et plus expéditive les affaires de la Municipalité, le tout conformément à l'article 1094 du Code municipal du Québec.

ARTICLE 3 AFFECTATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ

La Municipalité affecte à cette fin, un montant de 200 000 \$ provenant de l'excédent accumulé de la municipalité, secteur général, tel qu'identifié aux états financiers du 31 décembre 2024.

ARTICLE 4 PLACEMENT

Les deniers disponibles de ce fonds seront placés conformément à l'article 203 du Code municipal du Québec.

ARTICLE 5 INTÉRÊTS

Les intérêts du fonds de roulement sont appropriés comme des revenus ordinaires de l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

ARTICLE 6 EMPRUNT

Le conseil est autorisé à emprunter à ce fonds, par résolution ou lors de l'adoption de son budget annuel, pour le paiement de dépenses en immobilisation sur une période n'excédant pas 10 ans.

Le conseil est autorisé à emprunter à ce fonds, par règlement et conformément aux articles 1094.0.2 du Code municipal du Québec, pour une dépense en immobilisation au profit d'un secteur déterminé sur une période n'excédant pas 10 ans.

Toute résolution autorisant un emprunt indiquera le terme de remboursement qui ne peut excéder dix (10) ans.

ARTICLE 7 EMPRUNT TEMPORAIRE

Le Conseil municipal peut emprunter à ce fonds, pour une période n'excédant pas douze (12) mois, les deniers nécessaires en attendant la perception des revenus.

ARTICLE 8 REMBOURSEMENT

Le Conseil municipal doit prévoir, chaque année, à même ses revenus généraux, une somme suffisante pour rembourser l'emprunt au fonds de roulement.

ARTICLE 9 ABROGATION

Le présent règlement abroge tout règlement municipal pouvant exister sur la création ou la modification d'un fonds de roulement.

ARTICLE 10 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

5.2 Avis de motion du projet de Règlement no 03-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments

AVIS DE MOTION est donné par René Cossette, conseiller, qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente, le règlement no. 03-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments.

5.3 Adoption du projet de Règlement no 03-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments

CONSIDÉRANT QUE la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives est entrée en vigueur le 1er avril 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la paroisse de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland doit adopter le règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments prévu à l'article 145.41 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) au plus tard le 1er avril 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement contient des normes visant à empêcher le déperissement des bâtiments, à les protéger contre les intempéries et à préserver l'intégrité de leur structure ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance du 2 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé à la séance du 2 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement a été adopté à la séance du XX 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'adoption applicable du règlement a été suivie ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR René Cossette

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE soit et est adopté par le Conseil et que soit statué par le présent projet règlement 03-2026 les articles suivants : voir le procès-verbal intégral sur le site internet.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Soumission pour les manteaux d'hiver de l'équipe des Premiers Répondants

CONSIDÉRANT QUE l'équipe des Premiers répondants est équipée de manteaux de printemps à haute visibilité lors de ses interventions et que ceux-ci ne sont pas adaptés aux conditions hivernales ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Vision Affichage.

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE Jean-Marc Carrier

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la soumission D581 de Vision Affichage pour 7 manteaux d'hiver pour l'équipe des Premiers répondants au montant de 855.26 \$ avant taxes. **Adoptée.**

6.2 Contrat de service 9-1-1 avec CAUCA

CONSIDÉRANT QUE l'entente de service 9-1-1 avec CAUCA doit être arrimée avec celle de la desserte incendie convenue avec la Régie Incendie Bellechasse-Sud.

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE Jean Audet

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte le renouvellement de l'entente 9-1-1 avec CAUCA pour une durée de 5 ans, effective à partir du 1er juillet 2026.

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer ce contrat pour et au nom de la Municipalité. **Adoptée.**

7. TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

7.1 Vente d'équipements municipaux — Choix des acheteurs

CONSIDÉRANT QUE certains équipements de voirie ont été mis en vente par appel d'offres lors de la séance du 2 février 2026 ;

CONSIDÉRANT les offres reçues pour la gratte de nivellement et les débroussailleuses.

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE André Morissette

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les offres suivantes soient acceptées : Ferme du Massif inc. pour la gratte de nivellement au montant de 3 300 \$ et Daniel Laflamme pour les deux débroussailleuses au montant de 150 \$;

QUE le directeur général procède à la perception des dus et aux transferts de propriété des équipements vendus. **Adoptée.**

7.2 Demandes au Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec

CONSIDÉRANT QUE les routes 216 et 279 traversent la Municipalité de la paroisse de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland et qu'elles sont sous la juridiction du Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD) ;

CONSIDÉRANT QUE des problèmes de visibilité sont remarqués sur la route 279, appelée localement rang Saint-Roch, à la hauteur de la route Saint-Charles et à l'intersection avec la route 216, appelée localement rue Principale ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procédera à l'installation périodique d'un radar pédagogique à l'entrée du secteur urbain sur la route 279 durant l'été pour aider à sensibiliser les utilisateurs de la route du changement de zone de vitesse.

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE René Cossette

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Municipalité de la paroisse de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland demande les aménagements suivants :

- Ajout d'un arrêt sur route 216 direction est à l'intersection de la route 279 ;

- Ajout d'un clignotant sur les panneaux avancés de limitation de vitesse déjà en place sur la route 216 en direction est et ouest à l'entrée dans le périmètre urbain de la Municipalité ;

- Ajout d'un panneau de visibilité réduite avec un clignotant indicateur de présence à l'intersection de la route Saint-Charles sur la route 279 en direction nord et sud ;

- Devancer la zone de 50 km/h sur la route 279 dans la côte avant l'entrée dans le périmètre urbain ;

- Réviser la zone de dépassement entre le 700 et le 799 rang Saint-Roch (route 279).

QUE la Municipalité est ouverte à d'autres propositions améliorant la sécurité de ces secteurs. **Adoptée.**

7.3 Soumission pour la réparation du tracteur Massey-Ferguson

CONSIDÉRANT QUE le tracteur Massey-Ferguson 5460 de la Municipalité nécessite des réparations au niveau des roues arrière ;

CONSIDÉRANT la soumission déposée par SA Service agricole pour le remplacement des roues arrières et les recherches faites pour faire réparer les roues actuelles.

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE Jean Audet

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la soumission # MAR-59210 de SA Service agricole au montant de 5 482,24 \$ avant taxes. **Adoptée.**

2026-03-15

7.4 Projet 010-ING-2001 rang Ville-Marie — Avenant no 1 pour l'étude géotechnique et caractérisation environnementale

CONSIDÉRANT QUE le projet de réfection du rang Ville-Marie progresse et que des ajustements à l'étude géotechnique et de caractérisation environnementale sont nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE le mandat pour ces études a été octroyé au Groupe ABS et que ceux-ci ont fourni un avenant comprenant une estimation forfaitaire pour les travaux supplémentaires demandés.

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE Jean Audet
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte l'avenant no 1 de Groupe ABS au montant de 13 700 \$ avant taxes. **Adoptée.**

8. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

8.1 Dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour l'année 2025

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil municipal le bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour l'année 2025.

8.2 Soumission pour le traitement de la végétation des étangs aérés

CONSIDÉRANT QUE le désherbage mécanique du pourtour des étangs aérés de la Municipalité présente des risques en matière de santé et sécurité pour les employés municipaux;

CONSIDÉRANT la soumission déposée par Les Gazons Tessier pour une durée de 1 ou 3 ans pour un traitement par herbicide;

CONSIDÉRANT QUE cette entreprise effectue des traitements du même type dans d'autres municipalités de la région.

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE André Morissette
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Les Gazons Tessier au montant de 2 100 \$ par an pour deux traitements annuellement. La durée choisie est de trois années.

QUE le directeur général soit autorisé à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité. **Adoptée.**

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

9.1 Demande de dérogation mineure — 4584 route Principale

CONSIDÉRANT la demande déposée relativement au 4584 route Principale pour la régularisation de la façade donnant sur la voie publique;

CONSIDÉRANT les documents joints à la demande de dérogation;

CONSIDÉRANT QUE l'article 56 du règlement no 06-2021 de zonage oblige d'avoir façade sur une voie publique ou privée et que celle-ci doit avoir un accès (porte) sur cette voie, ce qui n'est pas le cas actuellement;

CONSIDÉRANT QUE la configuration du terrain et de l'accès au bâtiment principal mènent naturellement à la porte en place sur la maison;

CONSIDÉRANT QUE des plaques avec les numéros civiques des bâtiments, communément appelées plaques 911, sont installées à chaque entrée charretière sur le territoire de la Municipalité.

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif en urbanisme recommande à la majorité l'acceptation de la demande de dérogation mineure selon les considérations énumérées.

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE Jean Audet
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure pour le 4584 route Principale. Il est recommandé, pour des raisons de sécurité civile et de santé publique, que la propriétaire laisse la porte d'entrée au bâtiment dégagée et visible à partir de l'entrée de sa propriété vu la configuration demandée. **Adoptée.**

9.2 Nomination des membres du comité de démolition

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le Règlement de démolition relatif aux immeubles patrimoniaux no 03-2023

CONSIDÉRANT QUE, dans ce Règlement, le comité de démolition est constitué de trois membres réguliers et d'un membre substitut, tous des membres du conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE René Cossette
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les membres du comité de démolition de la Municipalité de la paroisse de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland soient Jean-Marc Carrier, René Cossette et André Morissette comme membres réguliers et de Jean Audet comme substitut. **Adoptée.**

9.3 Demande d'enfouissement de l'axe Appalaches — Bas-Saint-Laurent

CONSIDÉRANT QUE les tracés actuellement proposés par Hydro-Québec sont exclusivement

aériens et impliquent une emprise d'environ 70 mètres entraînant des impacts permanents et structurants sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE ces tracés auront un impact majeur sur les terres agricoles, les érablières, les boisés et les milieux naturels situés sur le territoire;

CONSIDÉRANT l'impact appréhendé sur les érablières situées sur le territoire de la MRC de Bellechasse, incluant la perte potentielle de plusieurs milliers d'entailles acéricoles, secteur stratégique pour l'économie régionale et l'identité territoriale;

CONSIDÉRANT QUE le territoire agricole, forestier et agrotouristique constitue l'un des piliers économiques et identitaires de la Municipalité et que près de 90 % de l'offre touristique de la MRC de Bellechasse repose sur des entreprises agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le Parc régional du Massif du Sud constitue un attrait récréotouristique majeur pour la région et que l'implantation d'une ligne aérienne à haute tension pourrait entraîner un impact visuel significatif sur les paysages naturels, lesquels représentent un actif environnemental et économique stratégique;

CONSIDÉRANT QUE l'enfouissement en courant continu haute tension est technologiquement maîtrisée et peut être réalisé dans une tranchée de 1 à 3 mètres, limitant ainsi la fragmentation du territoire;

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec maîtrise déjà cette technologie, notamment dans le cadre du projet Hertel — New York;

CONSIDÉRANT QUE l'enfouissement offrirait une meilleure protection contre le verglas, les vents violents, les tempêtes majeures et les phénomènes météorologiques extrêmes appelés à s'intensifier;

CONSIDÉRANT QUE les enjeux de sécurité publique, de continuité des services essentiels et de résilience énergétique doivent être considérés;

CONSIDÉRANT QUE les élus municipaux ont la responsabilité de protéger durablement les intérêts de la population actuelle ainsi que ceux des générations futures;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la paroisse de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland a la responsabilité de préserver et de protéger les milieux naturels, la biodiversité, la capacité de séquestration du carbone ainsi que les biens et services écologiques présents sur son territoire, lesquels contribuent directement à la qualité de vie, à la santé publique et au bien-être de sa population actuelle et des générations futures;

CONSIDÉRANT QUE la planification et l'aménagement harmonieux du territoire constituent des leviers essentiels au développement durable, à la cohérence des milieux de vie et à la protection des intérêts collectifs de la population;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptabilité sociale constitue un élément fondamental dans la réalisation de projets structurants affectant le territoire municipal;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités touchées par le projet ont exprimé leur volonté de faire front commun afin de défendre collectivement leurs territoires;

CONSIDÉRANT QUE le Québec accuse un retard en matière d'enfouissement stratégique de son réseau de transport d'électricité comparativement aux meilleures pratiques internationales;

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE Jean Audet

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de la paroisse de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland affirme que l'enfouissement constitue l'option la plus cohérente avec les objectifs de résilience climatique, de protection environnementale, de vitalité économique, de sécurité énergétique et de respect du territoire;

QUE la Municipalité confirme sa volonté de collaborer avec les municipalités touchées afin de défendre une position commune et concertée;

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux instances gouvernementales concernées, à Hydro-Québec ainsi qu'aux municipalités impliquées.

Adoptée.

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 Radio Bellechasse-Etchemins — Renouveau

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est membre depuis plusieurs années de Radio Bellechasse-Etchemins et croit en la mission de cette radio communautaire.

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE André Morissette

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte de renouveler son partenariat au coût de 50 \$ pour 2026.

Adoptée.

10.2 Entente avec le club FADOQ Buckland

CONSIDÉRANT QUE le club FADOQ Buckland a déposé différentes demandes par écrit et lors d'une rencontre avec Jean-Marc Carrier, conseiller, et Maxime Lacroix, directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT le dynamisme de l'organisation dans la vie communautaire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le club FADOQ Buckland a fait des démarches de subventions au cours des années afin d'équiper le Centre Simone-Laflamme de divers mobiliers et équipements pour le rendre plus polyvalent et fonctionnel et que le Conseil municipal souhaite reconnaître cette implication.

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE Jean-Marc Carrier

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal prenne l'entente suivante avec le club FADOQ Buckland :

- 1- refaire la facture pour les locations de 2025 selon l'entente prise en 2023 entre le club et le directeur général et greffier-trésorier;
- 2- Offrir le local de rangement gratuitement pour 10 ans pour compenser les investissements en mobilier des salles des dernières années à compter de 2026;
- 3- Offrir la gratuité pour 3 événements payants pour les mois d'automne chaque année. Les autres soirées payantes seront au tarif statué par le conseil municipal, en conformité avec la politique de location des salles municipales pour ce qui a trait aux organismes de la Municipalité.

QU'une copie de cette résolution soit envoyée au club FADOQ Buckland.

Adoptée.

11. COMMUNICATIONS DIVERSES

11.1 Rapport des employés

Le directeur général fait un rapport des projets en cours à la Municipalité.

11.2 Croix Rouge Canadienne

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la paroisse de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland supporte les activités de la Croix Rouge Canadienne.

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE André Morissette

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accorde un don de 75 \$.

Adoptée.

11.3 Dépôt des plaintes des citoyens

Le directeur général dépose les plaintes citoyennes reçues au cours du mois à la Municipalité.

11.4 Demande de la Fondation des Sourds

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la paroisse de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland supporte les activités de la Fondation des Sourds depuis plusieurs années.

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE René Cossette

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accorde un don de 75 \$.

Adoptée.

11.5 Souper-bénéfice des loisirs de St-Lazare-de-Bellechasse

Le directeur général dépose la lettre de demande au conseil municipal.

11.6 Mouvement Santé mentale Québec

Le directeur général dépose la lettre de demande au conseil municipal.

11.7 Demande de commandite pour les finissants du CFER de Bellechasse

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la paroisse de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland supporte la mission éducative du CFER de Bellechasse.

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE Jean Audet

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accorde un don de 100 \$.

Adoptée.

11.8 Demande de renouvellement à l'AsSortie Bellechasse

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la paroisse de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland supporte les activités de l'AsSortie Bellechasse depuis plusieurs années.

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE André Morissette

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion pour l'année 2026 à l'AsSortie Bellechasse au montant de 25 \$.

Adoptée.

12. VARIA

(Aucun point)

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les 24 citoyens présents posent des questions de 20h29 à 21h04.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE,

SUR UNE PROPOSITION DE Jean Audet

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE cette séance ordinaire soit levée à 21h04.

Adoptée.

PROVINCE DE QUÉBEC.

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME-AUXILIATRICE-DE-BUCKLAND

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de la paroisse de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland, tenue le 19 mars 2026, 20 h 00, au Centre Simone-Laflamme, sis au 4344, rue Principale, Buckland ;

Sont présents, les conseillers :

Siège #1 – Jean-Marc Carrier

Siège #2 – René Cossette

Siège #3 – André Morissette

Siège #4 – Jean Audet

Formant quorum sous la présidence du maire Francis Labrecque.

Les membres déclarent avoir reçu un avis de convocation par courriel du directeur général et greffier-trésorier et renoncent au délai de convocation, en conformité avec l'article 157 du Code municipal du Québec.

La personne qui préside la séance, soit Francis Labrecque, informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

Maxime Lacroix, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare ouverte la séance extraordinaire.

EN CONSÉQUENCE,

SUR UNE PROPOSITION DE Jean Audet

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE cette séance ouvre à 20 h 03.

Adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. Ouverture de poste en voirie et mandat de recrutement

4. Remplacement du système incendie au Centre Simone-Laflamme

5. Débroussaillage des chemins municipaux pour 2026

6. Entretien des appareils de climatisation et de chauffage des bâtiments municipaux

7. Entente de service de Premiers répondants (Ajout)

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des membres du conseil est présent et qu'ils acceptent l'ajout du point « Entente de services de Premiers répondants »

EN CONSÉQUENCE,

SUR UNE PROPOSITION DE Jean Audet

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout suivant :

7. Entente de services de Premiers répondants.

Adoptée.

3. Ouverture de poste en voirie et mandat de recrutement

CONSIDÉRANT QUE la résolution no 2026-03-05 demande la fin du partage complet des ressources humaines en voirie et qu'elle a été envoyée à la municipalité de Saint-Philémon;

CONSIDÉRANT les ressources internes disponibles pour faire du recrutement pour de nouveaux postes.

EN CONSÉQUENCE,

SUR UNE PROPOSITION DE André Morissette

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal ouvre les postes suivants : directeur des travaux publics, employé des travaux publics.

QUE le mandat de recrutement pour le poste de directeur des travaux publics soit octroyé au service des Ressources humaines de la MRC de Bellechasse.

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit mandaté pour le recrutement du poste d'employé des travaux publics et pour accompagner les ressources de la MRC de Bellechasse dans leur mandat.

Adoptée.

4. Remplacement du système incendie au Centre Simone-Laflamme

CONSIDÉRANT QUE le système de détection des incendies du Centre Simone-Laflamme est âgé et désuet en rapport aux normes actuelles en protection incendie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux (2) soumissions d'entreprises reconnues dans le milieu de la protection incendie;

CONSIDÉRANT les recommandations du service de prévention incendie de la MRC de Bellechasse concernant les exigences pour ce type de bâtiment.

EN CONSÉQUENCE,

SUR UNE PROPOSITION DE Jean-Marc Carrier

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal octroie le mandat de remplacement du système d'alarme incendie du Centre Simone-Laflamme pour un système adressé à KGC inc. au montant de 18 500 \$ avant taxes.

Adoptée.

5. Débroussaillage des chemins municipaux pour 2026

CONSIDÉRANT QUE le débroussaillage des chemins municipaux a été fait par le passé par DSL Multi-services;

CONSIDÉRANT les offres reçues et les tarifs comparés.

EN CONSÉQUENCE,

SUR UNE PROPOSITION DE Jean Audet

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte l'offre de Pro-Déboisement pour effectuer le débroussaillage des 26 kilomètres de chemins municipaux sur deux (2) passes (dessus de l'accotement et premier versant du fossé) au montant de 6 900 \$ avant taxes. En tenant compte de la croissance de la végétation, les travaux doivent être effectués avant le 25 juillet 2026. Une pénalité de 100 \$ par jour ouvrable dépassant cette date sera appliquée par la Municipalité.

Adoptée.

6. Entretien des appareils de climatisation et de chauffage des bâtiments municipaux

CONSIDÉRANT QUE plusieurs appareils de chauffage et de climatisation ont été changés dans les 3 dernières années et que leur entretien est nécessaire;

CONSIDÉRANT les offres reçues des 2 fournisseurs de service habituels de la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE,

SUR UNE PROPOSITION DE René Cossette

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service de Climatisation des Appalaches au montant de 650 \$ avant taxes par visite, pour 2 visites par an, valide jusqu'au 30 octobre 2027.

Adoptée.

7. Entente de service de Premiers répondants

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle entente entre le CISSS Chaudière-Appalaches et les municipalités de Chaudière-Appalaches a été présentée au mois de février 2026 aux représentants de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle entente transfère la majorité de la charge financière et administrative du CISSS vers les municipalités;

CONSIDÉRANT QU'une aide financière est promise pour compenser les charges transférées;

CONSIDÉRANT QUE le service des Premiers répondants aide à sauver des vies en permettant une prise en charge rapide des cas préhospitaliers dans la période actuelle de baisse des services ambulanciers;

CONSIDÉRANT QUE les Premiers répondants de Buckland sont devenus des acteurs importants de la communauté et que leur travail est reconnu et apprécié de tous;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) sont défavorables à cette entente.

EN CONSÉQUENCE,

SUR UNE PROPOSITION DE André Morissette

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer l'entente pour une durée d'un an seulement pour préserver le service de Premiers répondants de la Municipalité et évaluer les impacts monétaires et administratifs de cette nouvelle entente.

Adoptée.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le citoyen présent pose des questions de 20 h 08 à 20 h 09.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE,



SUR UNE PROPOSITION DE René Cossette

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE cette séance extraordinaire soit levée à 20 h 09.

Adoptée.

MAI 2026

| DIMANCHE | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI | SAMEDI |
|----------------------|---|--|---|---|---|--|
| | | | | | 1 | 2 Écocentre 8h à midi |
| 3 | 4  Conseil municipal 20h | 5 Biblio-Buck 18h à 19h30 | 6 Écocentre 8h à midi | 7 | 8 | 9 Écocentre 8h à midi |
| 10 Fête des Mères | 11  | 12 Biblio-Buck 18h à 19h30 C de C 19h | 13 Écocentre 8h à midi RIBS 19h30 | 14 Réunion cercle des Fermières 19h | 15 | 16 Écocentre 8h à midi Dîner FADOQ |
| 17 Date de tombée | 18 Féried Journée Nationale des Patriotes | 19  Biblio-Buck 18h à 19h30 | 20 Écocentre 8h à midi | 21  | 22 | 23 Écocentre 8h à midi |
| 24 | 25 | 26 Biblio-Buck 18h à 19h30 | 27 Écocentre 8h à midi | 28 | 29  | 30 Écocentre 8h à midi |
| 31 | | | 3ème paiement de taxes | | | |

REMORQUAGE RECYCLAGE

Joël Laflamme

Transport général



RECYCLAGE :

Auto, camion, métaux de toute sorte
Machinerie agricole, lourde
Récupération de vieilles roues d'auto avec pneu

4265, RUE PRINCIPALE, BUCKLAND
TÉL. 418 789-2019 CELL. 418 208-1119

CALENDRIER

JUIN 2026

| | | | |
|----------------------|--|-------------------------------------|---|
| 1 ^{er} juin |  | Séance du conseil – 20h | |
| 5 juin |  | Festival des Monts 2.0 Bac vert |  |
| 6 juin |  | Festival des Monts 2.0 |  |
| 7 juin |  | Festival des Monts 2.0 |  |
| 10 juin | | RIBS – 19h30 | |
| 11 juin |  | Tour de Beauce |  |
| 12 juin |  | Bac bleu | |
| 19 juin |  | Bac vert | |
| 21 juin |  | Fête des Pères L'été commence |  |
| 24 juin |  | Bureau fermé Saint-Jean-Baptiste |  |
| 26 juin |  | Bac bleu |  |

Pensez à noter ces dates importantes! 

PROCHAINES SÉANCES : lundi 4 mai et lundi 1er juin 2026

Bac vert : lundi 11 mai, jeudi 21 mai **Bac bleu** : lundi 4 mai, mardi 19 mai, vendredi 29 mai

Ramassage des déchets et du recyclage : Tous les vendredis dès le 29 mai * Votre BAC n'est pas récupéré laissez-le au bord du chemin.
Consulter le site de la MRC de Bellechasse pour tous les détails au : www.bellechasse.ca

Les séances du Conseil

Les séances ordinaires du conseil municipal se tiennent le premier lundi de chaque mois à 20h au Centre Simone-Laflamme, situé au 4344, rue Principale. Le public est admis et dispose d'une période de questions. L'ordre du jour est disponible sur place.

Bureau municipal

Heure d'ouverture du bureau municipal
Ouvert du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
Vendredi fermé au public

Employés municipaux

- Maxime Lacroix, Directeur général
- Benoît Laflamme, Employé municipal
- Claude Lacerte, préposé à l'entretien ménager
- Maryse Corriveau, Adjointe à la comptabilité
- Elizabeth Fournier, Adjointe administrative

Membres du Conseil

Francis Labrecque, Maire

Jean-Marc Carrier, Conseiller #1
André Morissette, Conseiller #3

René Cossette, Conseiller #2
Jean Audet, Conseiller #4

Bibliomunicipale

Tous les mardis de 18h00 à 19h30

Écocentre

Ouvert le samedi et le mercredi de 8h à Midi.

Boutique téléphonique

Maxime Lacroix, Directeur général
418-789-3119, poste 203

Elizabeth Fournier, Adjointe administrative
418-789-3119, poste 201

Maryse Corriveau, Adjointe à la comptabilité
418-789-3119 poste 202

École du Bon-Vent
Nancy Bilodeau, Directrice
418-789-2091

Bureau de Poste Canada
418-789-3027

Fabrique de Buckland, Danielle Brochu
418-789-2002

Bureau ouvert les mardis de 10h à 13h 30

OMH, Daniel Guillemette, Directeur général
418-248-9141, poste 105

Chalet des Sports de Buckland
418-789-3419

Centre Simone-Laflamme
418-789-3119 poste 401

Lac Crève-Faim : pour toutes urgences
concernant le déversoir adressez-vous au
418-789-3119 poste 203.

Service de Premiers Répondants
Responsable : Benoît Gignac
Tél. : 438-503-9569
Courriel : benji_gignac@hotmail.com

Responsable adjoint :
Mikaël Naintré
Tél. : 581-998-3136
Courriel : mikaelnaintre@gmail.com

Bris d'aqueduc, égouts ou voirie
(même la fin de semaine)
418-789-3119 # 203